



Ambulances de creil

Par alain609

Bonjour a tous ,
sorti de l'hopital de creil , transport a mon domicile par les ambulances ,
envoi a mon domicile facture de 72,72 EUROS , que j' ai regle immediatement ,
facture envoyee a ma mutuelle , reponse de celle ci , cette somme deja regle aux ambulances ,
donc ceux ci se sont fait regler par la mutuelle et par moi meme la meme somme
LRAR envoyee , pas de reponse n que faire
merci beaucoup pour votre aide
cordialement.

Par Moidu60

Bonjour,

pas de réponse, c'est à dire? cela fait combien de temps que vous avez reçu l'accusé de réception ?
Ici on est dans un paiement de l'indu a priori.
Il semble évident que vous avez le droit que l'on vous rembourse la somme indument versée, vous avez fourni dans
votre courrier la preuve que la mutuelle a bien rembourser l'ambulance?

Par martine1952

Bonjour, il y a 8jours que j'ai reçu l'accuse de reception , tous les documents ont ete fournis preuve de paiement par la
mutuelle ; ne repond pas au tel , ni mails
merci
cordialement

Par alain609

Bonjour ,
plus de 10 jours que j'ai reçu l'accuse de reception et toujours aucune reponse ,
que puis je faire ? déposer une plainte?
merci pour vos reponses ,
Bien cordialement.